

## Programme d'entraîneure apprentie de l'équipe nationale

La FCE, en collaboration avec l'Association des entraîneurs d'escrime du Canada (AEEC), invite les femmes entraîneurs qualifiées et intéressées à se porter candidates pour ce programme. Nous vous prions de bien vouloir soumettre directement à la FCE votre dossier de candidature qui doit contenir :

- toute la documentation pour la demande, conformément aux lignes directrices de l'ACE explicitées dans le document ci-après;
- un plan de transmission du savoir, c'est-à-dire ce que vous avez l'intention de faire pour partager cette expérience et vous en servir pour enrichir la formation d'autres entraîneurs;
- une liste des faits saillants de votre carrière;
- une liste des athlètes de l'équipe nationale que vous entraînez actuellement ou que vous avez entraînés (en indiquant leurs armes, leur catégorie d'âge, leur sexe et le nombre d'années pendant lesquelles vous les avez entraînés);
- votre plan de carrière, et la manière dont ce programme d'apprentie bonifiera ce cheminement.

Un comité composé de représentants de la FCE et de l'AEEC choisira les candidates dont la demande sera transmise à l'ACE. Les critères de sélection seront les suivants :

- demande complète conforme au document ci-après de l'ACE;
- plan complet de transmission du savoir;
- comparaison entre les palmarès des candidates, en examinant comment les faits saillants ont amené la candidate à faire sa demande pour ce programme d'apprentie;
- comparaison entre les expériences d'entraîneures des candidates, et examen de la manière dont leur expérience, ainsi que leur plan de carrière, cadreront le mieux avec les objectifs et les plans à long terme de la FCE.

Nous vous prions de bien vouloir transmettre cette documentation directement à Manuel Belmonte, par courriel ( [board-2@fencing.ca](mailto:board-2@fencing.ca) ) au plus tard à 12 h 00, heure du Pacifique, le 10 mars 2010.

La FCE transmettra alors la documentation requise à l'ACE avant la date limite fixée par cet organisme, soit le 15 mars 2010.

Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez les adresser à Manuel Belmonte, par courriel ( [board-2@fencing.ca](mailto:board-2@fencing.ca) ).

## Demande d'admission du Programme d'apprentissage en entraînement d'une équipe nationale

### Énoncé de mission

Le Programme d'apprentissage en entraînement d'une équipe nationale a pour objet d'offrir aux entraîneures canadiennes des occasions de travailler au sein de leurs programmes d'équipes nationales pendant les préparatifs pour les Jeux olympiques de 2012 et 2014 et des compétitions internationales de grande envergure, c. à d. les Championnats du monde, etc., se déroulant durant la période visée, et durant lesdits événements.

### Objectifs

1. Identifier et aider des femmes qui possèdent les compétences requises pour devenir entraîneures d'une équipe nationale en leur offrant des possibilités d'apprentissage améliorées qu'elles pourront utiliser pendant le reste de leur carrière.
2. Offrir aux entraîneures canadiennes compétentes de sports olympiques et paralympiques des occasions de formation supérieure et une expérience d'encadrement sportif dans un contexte de jeux d'envergure, et les préparer à devenir entraîneures d'une équipe nationale à des compétitions internationales.
3. Favoriser une augmentation du nombre d'entraîneures qui profiteront d'une expérience d'encadrement sportif à des jeux internationaux.
4. Fournir aux candidates du programme choisies l'occasion de participer à des séances de formation pré-compétition et aux activités entourant la sélection d'une équipe avant des jeux internationaux d'envergure.
5. Appuyer les entraîneures choisies dans leur formation professionnelle en leur offrant des séminaires, des expériences pratiques et la présence de mentors.

### Description du programme

Le programme est fondé sur le jumelage d'une apprentie entraîneure à une entraîneure ou un entraîneur nationaux et/ou à une entraîneure ou un entraîneur mentors qui possèdent un lien officiel avec le programme de l'équipe nationale. L'entraîneure ou l'entraîneur nationaux, l'apprentie entraîneure et l'entraîneure ou l'entraîneur mentors, en consultation avec l'Association canadienne des entraîneurs, détermineront le rôle que jouera l'apprentie entraîneure aux jeux d'envergure. Le programme d'apprentissage sera construit de façon à satisfaire aux besoins de toutes les entraîneures choisies comme participantes au programme et d'offrir une expérience dont profiteront la candidate et l'équipe nationale avec laquelle elle travaillera. Les objectifs du programme seront réalisés en mettant en oeuvre un plan d'apprentissage personnalisé et approuvé d'une durée de trois ans élaboré par l'entraîneure ou l'entraîneur nationaux, l'apprentie entraîneure et l'entraîneure ou l'entraîneur mentors. Des liens pourront être établis avec des entraîneures évoluant dans d'autres sports lors de l'atelier pour les entraîneures nationales, ainsi que lors d'ateliers spécifiques.

### Durée du Programme d'apprentissage en entraînement d'une équipe nationale

Les ressources financières du programme peuvent être utilisées pour des activités approuvées du plan d'apprentissage, du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2013. Le financement sera approuvé lors de chaque exercice financier et la participation continue au programme est assujettie à l'évaluation satisfaisante des activités de l'année précédente par l'ACE et à la disponibilité des ressources financières.

### Assistance financière

- Les candidates choisies recevront jusqu'à 11 000 \$ par année pour la réalisation du plan d'apprentissage approuvé. Voici quelques exemples de dépenses reliées au plan d'apprentissage :
  - voyage, repas et hébergement de l'apprentie entraîneure pour la participation à des stages d'entraînement de l'équipe nationale, à des compétitions et/ou à des activités de formation professionnelle;
  - droits d'inscription aux conférences, cours de formation professionnelle, etc.;
  - honoraires de l'apprentie entraîneure;
  - rémunération pour le temps/salaire perdu.

- L'ACE fournira un maximum de 1 200 \$ pour les dépenses de l'entraîneure ou l'entraîneur mentors au cours de la première année du programme. L'ONS doit s'engager à fournir une contribution équivalente pour les dépenses de l'entraîneure ou l'entraîneur mentors au cours des deuxième et troisième années du programme.
- Les frais de participation de l'apprentie entraîneure à trois séminaires de perfectionnement professionnel de l'ACE seront payés.

#### Critères d'admissibilité

- Entraîneure canadienne possédant au moins une certification de Niveau 3 ou Compétition – Développement du PNCE (la candidate et l'ONS ont la responsabilité de faire valider l'accréditation avant d'envoyer la demande d'admission);
- Appui de l'organisme national de sport, de l'entraîneure ou l'entraîneur de l'équipe nationale et de l'entraîneure ou l'entraîneur mentors (si la mentore ou le mentore n'est pas l'entraîneure ou l'entraîneur de l'équipe nationale);
- Membre agréée d'Entraîneurs du Canada ou en voie d'obtenir le statut de membre agréée;
- Disponible pour participer à l'atelier pour les entraîneures nationales (mars 2011, mars 2012 et un séminaire de suivi en mars 2013).

#### Rôles et responsabilités des partenaires

##### **Sport Canada**

- Fournir un appui financier.
- Offrir des consultations sur le programme.
- Participer à une évaluation continue et de fin de programme.

##### **Association canadienne des entraîneurs**

- Fournir un appui financier pour payer les coûts du programme.
- Aider au repérage et à la sélection des apprenties entraîneures, des maîtres entraîneures et des maîtres entraîneurs mentors.
- Assurer le suivi auprès des apprenties entraîneures tout au long du programme de trois ans.
- Superviser les candidates Les entraîneures participant au programme.
- Au besoin, communiquer avec les ONS et Sport Canada.
- Promouvoir le programme.
- Offrir une expertise technique en conception des programmes.
- Coordonner les annonces et la présence ou les relations auprès des médias.
- Communiquer avec le COC et les autres organismes de jeux d'envergure, au besoin.
- Participer à une évaluation continue et en fin de programme.

##### **Organisme national de sport (ONS)**

- Recommander des apprenties entraîneures de leur sport qui satisfont aux critères établis.
- Fournir des occasions permettant à l'apprentie entraîneure de travailler avec l'équipe nationale à l'entraînement et en compétition.
- Promouvoir le programme.
- Aider à planifier le programme d'apprentissage pour chacune des apprenties entraîneures.
- Offrir un appui financier à l'apprentie entraîneure à même le budget de l'équipe nationale.
- S'engager à contribuer au moins 1 200 \$ pour payer les dépenses approuvées de l'entraîneure ou de l'entraîneur mentors pendant les deuxième et troisième années du programme (2011-2012 et 2012-2013).
- Participer à une évaluation continue et de fin de programme.
- Offrir une accréditation, s'il y a lieu, à l'apprentie entraîneure aux jeux d'envergure.
- Élaborer et mettre en oeuvre un programme communautaire à l'intention des entraîneures afin d'assurer un recrutement continue et la formation des entraîneures.

#### Demande d'admission

Les candidates, en collaboration avec leur organisme national de sport, doivent remettre une demande d'admission écrite aux fins d'examen et d'acceptation par le comité d'admission. La demande doit comprendre :

#### **À fournir par la candidate**

- Curriculum vitae contenant l'information sur la certification en encadrement sportif, la formation comme entraîneure et l'expérience comme entraîneure (joindre une photocopie de la carte de certification du PNCE).
- Objectifs de carrière et moyens qui seront utilisés pour réaliser ces objectifs.
- Une indication des moyens par lesquels l'information et l'expérience acquises seront transmises et communiquées à d'autres entraîneures de son sport.
- Une photo couleur de bonne qualité de l'entraîneure en pleine action (de préférence), ou une photo de type passeport.

### À fournir par la candidate et l'ONS

- Le plan d'apprentissage de trois ans proposé pour l'apprentie entraîneure, comprenant :
  - La nature, la durée et l'objet/objectif des activités proposées pour l'apprentissage de l'entraîneure.
  - Une estimation des coûts (dont le transport, les repas, l'hébergement, les frais de cours et les droits des séminaires, etc.). Veuillez indiquer tout coût couvert par le budget de l'ONS ou de l'équipe nationale.
  - Une indication du lien entre l'activité et l'achèvement/évaluation d'une tâche de Niveau 4/5 si l'entraîneure ne possède pas déjà cette certification.
  - Une explication de la valeur de cette expérience dans le cheminement de carrière global de l'entraîneure.
- Un sommaire de la contribution future de l'apprentie entraîneure à la formation des entraîneures de son sport.

### À fournir par l'ONS

- L'examen des demandes et le classement des candidates à recommander pour le programme (lorsqu'il y a plus d'une candidate).
- Une lettre de recommandation pour chacune des candidates (voir ci-dessous).
- L'identification de la maître entraîneure ou du maître entraîneur mentors.
- Explication des mécanismes de supervision qui seront utilisés pour les différentes activités et qui permettront de déterminer l'achèvement et la réussite des activités.
- Une proposition de programme dirigé par l'ONS à l'intention des entraîneures, ayant pour but d'augmenter le niveau de certification des entraîneures ou d'augmenter le nombre d'entraîneures dans le sport.
- Mise en œuvre ou utilisation du *Guide d'évaluation du rendement des entraîneurs* de l'ACE.

### Lettre de recommandation

L'ONS doit joindre à la demande d'admission de chacune des candidates une lettre de recommandation officielle qui doit comprendre :

- l'engagement à utiliser une partie du bloc de ressources de l'équipe nationale pour satisfaire à certains besoins de la candidate en ce qui a trait au programme, si nécessaire;
- l'engagement à faire participer la candidate aux programmes d'entraînement et de compétition préparatoires aux jeux d'envergure pendant la période 2010-2013;
- l'engagement à faire participer la candidate comme membre active de l'équipe d'encadrement sportif pendant les préparatifs et la tenue de jeux d'envergure choisis;
- l'engagement à continuer à faire participer régulièrement la candidate aux activités de haute performance après la fin du programme;
- l'engagement à contribuer au financement des dépenses de l'entraîneure ou de l'entraîneur mentors au cours de la deuxième et de la troisième année du programme.

L'ONS doit également joindre une lettre de l'entraîneure ou l'entraîneur mentors décrivant son engagement à agir à titre de mentore ou mentor pour toute la durée du programme. Cette lettre doit être signée par l'entraîneure ou l'entraîneur mentors et le ou la chef de la direction (ou l'équivalent) de l'ONS.